

L'ONU examine 206 sociétés actives dans les colonies israéliennes

31 janvier 2018



Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a révélé aujourd'hui qu'il examinait les activités de 206 entreprises dans les colonies israéliennes, considérées comme illégales au regard du droit international.

Un rapport publié par le Haut-Commissariat indique que parmi les 206 entreprises, 143 sont domiciliées en Israël ou dans les colonies, 22 aux Etats-Unis, 7 en Allemagne, 5 aux Pays-Bas et 4 en France. Ce rapport fait suite à une résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, votée en mars 2016 sur proposition du Pakistan au nom de l'Organisation de la coopération islamique, demandant au Haut-Commissaire d'« établir une base de données de toutes les entreprises impliquées dans les activités » liées à la construction, développement ou maintenance des colonies israéliennes, qui « sera actualisée chaque année ».

Le premier rapport incluant la liste des noms des entreprises concernées par ces activités aurait dû être publié en mars 2017 mais au regard de l'ampleur de la tâche, le bureau du Haut-Commissaire avait obtenu une extension du délai jusqu'à fin 2017, en vue d'une présentation au Conseil en mars 2018. Le rapport publié aujourd'hui ne contient toutefois pas la liste des sociétés concernées, se contentant de détailler la méthodologie de travail de l'ONU. Le Haut-Commissariat indique par ailleurs que seules 64 des 206 entreprises ont pu être contactées pour l'instant, faute de moyens.

« Le bureau du Haut-Commissariat a reçu des ressources limitées pour mener à bien son mandat dans les délais prévus », fait-il valoir, précisant qu'il reste encore 142 entreprises à contacter. « Une fois que le Haut-Commissariat aura été en contact avec l'ensemble des 206 entreprises, et sous réserve de leur (...) réponse ou non-réponse, le Haut-Commissariat prévoit de fournir les noms des sociétés », indique-t-il.

Mais pour que cette base de données soit finalisée, « il faut plus de ressources », conclut-il. La colonisation est illégale au regard du droit international. Elle est considérée par une grande partie de la communauté internationale comme faisant obstacle à la paix entre Israéliens et Palestiniens, ce que conteste le gouvernement israélien. Entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, plus de 600.000 colons israéliens vivent une coexistence souvent conflictuelle avec près de trois millions de Palestiniens.

[Télécharger le rapport du HCDH](#)

[Télécharger le rapport actualisé en français](#)

Visuel : « New Adam Bridge, colonie de Pisgat Ze'ev, Jérusalem-Est » Cc MitigationMeasure

Lire aussi : [Le Figaro](#)

- **Emplacement :** Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Made in illegality - Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes](#) >
- **Adresse de cet article :**
<https://plateforme-palestine.org/L-ONU-examine-206-societes-actives-dans-les-colonies-israeliennes>